

Liste des pièces à fournir – Accompagnement aux travaux

Afin de vous accompagner dans vos démarches de travaux, nous aurons besoin tout au long du processus de divers documents. Vous trouverez ci-dessous la liste des pièces nécessaires pour la constitution de votre dossier.

Au cours de notre accompagnement, nous serons amenés à vous demander d'autres pièces qui ne sont pas encore en votre possession.

ATTENTION : Toutes les démarches doivent être effectuée sur un nom identique. Il doit s'agir d'un ou plusieurs propriétaires. Ce(s) nom(s) doi(ven)t se retrouver sur tous les documents demandés et être identique (RIB, devis, acte de propriété ainsi que tous les comptes des plateformes d'aide si vous en avez déjà créé). En cas de propriété à plusieurs, nous vous conseillons de choisir un des propriétaires et d'établir tous les devis à ce nom. Dans ce cas, vous devrez nous fournir une attestation d'indivision

Les pièces administratives

- Dernier avis d'imposition du foyer fiscal (2021 sur les revenus 2020)
- Cartes d'identité (recto/verso) des propriétaires et le nom, prénom et date de naissance des occupants (le livret de famille regroupe ces éléments)
- Si une grossesse est en cours, fournir un certificat de grossesse nous permet de la prendre en compte dans les catégorie de revenus
- Avis de taxe foncière ou attestation notariée de propriété, si l'adresse du logement rénové est différent de l'adresse de votre avis d'imposition
- Attestation d'indivision si vous êtes plusieurs propriétaires : <https://rehab81.fr/doc/mpr-indivision.pdf>
- Mandat administratif Ma Prime Rénov' : <https://rehab81.fr/doc/mpr-mandat.pdf>

Les pièces bancaires

- Relevé d'identité bancaire (nom et prénom du ou des propriétaire(s))
- Si vous demander un prêt, les pièces requises pour la demande de financement (présente dans la fiche 4) : <https://rehab81.fr/doc/fiche4.pdf>

Les devis

Vous devez nous fournir les devis des entreprises que vous avez consulté et retenu. Ces devis doivent :

- Provenir d'entreprise ayant un label RGE pour les travaux concernés (un chaufagiste peut être RGE pour des poêle à bois et pas pour de la ventilation)
- Contenir tous les champs définit dans la Fiche 2 – Que dois contenir mon devis ? : <https://rehab81.fr/doc/fiche2.pdf>
- NE PAS ETRE SIGNE